ATTESTATION DE CONFORMITE

L'organisme d'évaluation OPPIDA
Déclare que le prestataire de confiance

CLEARBUS
75 rue Ampère
38000 GRENOBLE

Délivre un service d'envoi recommandé électronique conforme au

Règlement N° 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur

ARTICLE 44

Date de début de validité : 1er septembre 2019
Date de fin de validité : 1er septembre 2021

Eric DEHAIS
Directeur général d'OPPIDA

Contexte réglementaire

La qualification du service de confiance du prestataire a été émise par l'organe de contrôle national dans le cadre des textes et des actes d'application relatifs au Règlement N° 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Exigences applicables

OPPIDA, organisme habilité par l'organe de contrôle national, a effectué l'évaluation de la conformité du service de confiance du prestataire.

Les travaux d'évaluation ont été réalisés sur les normes et les compléments suivants, dans les versions applicables au moment de l'audit :

- **ETSI EN 319 401 V2.2.1 (2018-04) :** Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) ; General Policy Requirements for Trust Service Providers
- **ETSI TS 102 640-3 V2.1.2 (2011-09) :** Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) ; Registered Electronic Mail (REM) ; Part 3 : Information Security Policy Requirements for REM Management Domains
- **Prestataires de services de confiance qualifiés :** Critères d'évaluation de la conformité au règlement eIDAS ; Version 1.2 du 05 juillet 2017
- **Services d'envoi recommandé électronique qualifiés :** Critères d'évaluation de la conformité au règlement eIDAS ; Version 1.0 du 03 janvier 2017

Le respect des exigences des documents cités *supra* vaut présomption de conformité aux exigences des articles 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i et des articles 44(1).a, 44(1).b, 44(1).c, 44(1).d, 44(1).e, 44(1).f du règlement N° 910/2014.

Résultats de l'évaluation de conformité

Les résultats de l'évaluation de conformité sont basés sur le rapport d'évaluation de l'organisme OPPIDA :

- Rapport d'évaluation eIDAS - Service d'envoi recommandé - ClearBUS
  REFERENCE : OPPIDA/DOC/2018/DHH/1156/1.2

Liste de confiance française et européenne

La liste de confiance comprend des informations relatives aux prestataires de services de confiance qualifiés qui sont contrôlés par la France, ainsi que les informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent, conformément aux dispositions pertinentes établies par le règlement N°910/2014.

La liste de confiance française est disponible sur le site www.ssi.gouv.fr.

La liste de confiance française est intégrée aux autres listes de confiance nationales au sein d'une liste globale à l'échelle européenne.

La liste européenne est disponible sur le site webgate.ec.europa.eu/tl-browser.

Service d'envoi recommandé électronique qualifié

Politique du service d'envoi Recommandé Electronique ClearBUS
ClearBUS-SRE
OID : 1.3.6.1.4.1.38116.2.1.1.1

Le cachet électronique du service est émis par : CertEurope eID Corp
OID : 1.2.250.1.105.24.411.2.1.1.1.0
Niveau : QCP-l

Durée de la qualification

La qualification du service de confiance est d'une durée de deux (2) ans.

La date de fin de validité de la qualification du service de confiance est le 1er septembre 2021.

FIN DE L'ATTESTATION

6 avenue du Vieil Etang • Bât B • 78180 Montigny le Bretonneux
Tél. : +33 (0)1 30 14 19 00 • Fax : +33 (0)1 30 14 19 09 • Mail : contact@oppida.fr
SARL au capital de 1 000 000 € • RCS : Versailles B419 296 090 • SIRET : 419 296 090 00030 • Code APE : 6202A